

Déclaration des membres du CHSCT de la Marne pour l'instance du 7 mai

Pour la deuxième fois, nous nous retrouvons réunis sans que l'organisation de ce rendez-vous n'ait été co-construite avec le secrétaire de l'instance. Cela nous semble en contradiction avec le décret 82-453 mais aussi avec les récentes déclarations du ministre de l'Éducation Nationale. Nous insistons ici sur le respect de ces procédures qui permettent de construire en amont les échanges et ainsi de les enrichir pour un dialogue social véritable.

Concernant le plan de reprise maintenant, pour assurer les conditions sanitaires à une réouverture des écoles en confrontant les exigences du protocole national aux réalités des écoles et permettre ainsi une prise en charge et un accompagnement des élèves optimal, les enseignants ont besoin de temps. Les enseignant·es n'auront pas trop de la semaine du 11 au 15 mai pour en faire une semaine de prérentrée avant une possible réouverture des écoles.

Cette préparation s'appuiera sur les réalités matérielles existantes (sanitaires, superficie des salles de classe, architecture des locaux...) et le nombre d'adultes (enseignants, AESH et ATSEM) réellement disponibles.

Le maxima de 10 élèves en élémentaire comme pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, doit être la référence. Il doit être bien moindre en maternelle.

Le travail de préparation de réouverture des écoles doit être présenté en conseil d'école qui pourra également saisir l'avis de la commission de sécurité. Aucun protocole local ne doit être imposé arbitrairement. Chaque élément du protocole doit être respecté. Dès lors, si les conditions sanitaires d'une réouverture de l'école ne sont pas réunies, l'école ne doit pas réouvrir.

Partout la santé de la population doit primer. La responsabilité est grande. Nous appelons le gouvernement à différer la réouverture des écoles primaires des départements classés « rouges » et à poursuivre le maintien du lien scolaire à distance.

Nous appelons le gouvernement à faire confiance localement à la communauté éducative pour organiser un retour progressif des élèves sans pression ni injonction, notamment en termes de contenu scolaire, et en leur donnant le temps nécessaire.

Les équipes ont su organiser l'accueil des enfants des personnels indispensables en période de confinement. Elles sauront faire les choix nécessaires dans le respect des exigences sanitaires et des besoins des élèves.

La reprise doit être suspendue à la mise en place des garanties sanitaires indispensables et à une organisation pédagogique acceptable.

Projets d'avis :

Avis n°1 :

Le CHSCT de la Marne demande le report de la rentrée des élèves dans le premier degré au moins jusqu'au 18 mai pour permettre la construction et la validation d'un plan de reprise comprenant un premier volet concernant le retour en toute sécurité des personnels sur leur lieu de travail puis dans un second la rentrée des élèves.

Avis n°2 :

Avec le covid-19, un grand nombre de personnels ont vu modifier l'organisation de leur travail et sont en souffrance car ils peinent à accéder à une information fiable et sûre sur les cadres de cette organisation. Les membres du CHSCT départemental demandent la diffusion de documents d'information, en s'appuyant sur des échanges et une co-construction avec les membres de cette instance, sur :

- la question de la responsabilité des agents dans les circonstances actuelles
- les autorisations d'absences (clarifier les questions autour de la vulnérabilité des personnes)
- les modalités de validation du plan de reprise d'un établissement.